

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—  
NOUVELLE-ÉCOSSE—LES PROJETS ENVISAGÉS À LA  
SUITE DE LA DÉMISSION DU MINISTRE PROVINCIAL

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, le 12 septembre, j'ai posé une question au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), au sujet du travail accompli par son ministère et des nouvelles initiatives possibles. Avant d'énumérer quelques possibilités de ce côté, permettez-moi de traiter brièvement de quelques énoncés de politique qui ont été publiés dans le rapport de 1973-1974 de la Chambre du commerce des provinces maritimes et que j'aimerais consigner au compte rendu. Il y a deux aspects importants dont le gouvernement et le ministre de l'Expansion économique régionale devraient tenir compte.

Une rumeur persistante veut que la décentralisation effective du MEER soit empêchée par la répugnance qu'éprouve le personnel à déménager. Après m'être renseigné, j'ai conclu que ce n'était pas le cas. Bien qu'à première vue cela peut paraître rassurant, à la réflexion, je n'en suis pas sûr. Il semble qu'il soit impossible que les employés se soient montrés peu disposés à déménager, parce que le ministère n'en est même pas rendu là. Il semble qu'aucun employé n'a été classé ou identifié et peut-être qu'aucun fonctionnaire n'a été pressenti au sujet de la décentralisation. Si tel était le cas, cela est même plus que troublant que toute rumeur de répugnance parce que cela suppose une absence réelle de progrès.

Je ne veux pas me montrer cynique au sujet de la décentralisation puisque c'est un objectif très valable. J'espère, quand elle se réalisera, que les pouvoirs de décision et non seulement les organismes seront décentralisés. J'espère que le ministre prête quelque attention aux recommandations du Conseil de développement de la région atlantique qui, dans son rapport annuel, propose la création d'un mécanisme permettant aux gouvernements provinciaux et à l'ensemble de la région ainsi qu'au gouvernement fédéral de se rencontrer, de planifier et de se mettre d'accord sur les besoins de la région et les politiques et programmes nécessaires.

En outre, monsieur l'Orateur, il est évident que le bill C-132, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, concerne directement le ministère de l'Expansion économique régionale et les régions à croissance lente. Comme je l'ai dit tantôt, les buts et objectifs du projet de loi concordent certainement avec l'intérêt national, mais ils peuvent entraver le développement des régions à croissance lente.

Cette crainte a été exprimée au récent congrès du parti libéral qui a eu lieu au Château Laurier. Le ministre doit profiter de l'occasion, et je suis sûr qu'il le fera, pour établir des mesures compensatrices afin que les régions à croissance lente ne soient pas forcées de contribuer plus que les autres aux efforts destinés à mettre fin à la mainmise étrangère sur notre économie. Les régions à faible croissance ont toutefois besoin de certaines concessions. Elles n'ont pas besoin de contrainte, mais de concessions en matière de politique des transports et de politique fiscale et peut-être même en matière de droits de douane. Qui plus est, elles ont réellement besoin d'autres sources de capitaux d'expansion provenant d'une sorte de société canadienne d'investissements ou d'expansion. Nous comptons sur le ministre de l'Expansion économique régionale pour qu'il surveille jalousement et fasse progresser avec zèle les intérêts des régions à faible croissance. Ses responsabilités ne lui permettront pas de faire moins.

*Ajournement*

● (2210)

J'aimerais également dire au ministre de poursuivre ses politiques éclairées et réfléchies en ce qui concerne la Société de développement du Cap-Breton. La prochaine mesure qu'il envisagera peut-être serait de nommer une personne ayant une expérience juridique ou quasi juridique afin de poursuivre les initiatives que le comité d'expansion régionale et lui-même ont lancées, c'est-à-dire d'étudier et de faire des recommandations sur les pensions et questions auxiliaires pour les employés de la Société de développement.

Je voudrais maintenant, pendant les courts moments qui me restent, citer certaines recommandations de la Chambre de commerce des provinces maritimes. Cet organisme est une association volontaire de citoyens du monde des affaires et des professions libérales. Il n'a aucune appartenance politique et travaille en vue d'un bon gouvernement à tous les paliers et s'occupe des intérêts commerciaux, industriels et civiques des Maritimes. A mon avis, il mérite de contribuer réellement à la politique du ministère de l'Expansion économique régionale. En fait, il existe beaucoup d'autres organismes de ce genre dont notamment la Chambre de commerce canadienne, la Société de développement du Nord de l'Ontario, l'ADC, et le Congrès du travail du Canada. Tous ces organismes ont un grand nombre de politiques très valables que le ministre devrait étudier sérieusement dans le cadre de ses initiatives d'expansion économique régionale.

Un grand nombre des recommandations de la Chambre de Commerce des provinces Maritimes concernent l'infrastructure. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, certains des concepts d'infrastructure sont liés étroitement à l'expansion de la région de l'Atlantique. La mise en valeur de nos ressources maritimes, par exemple, est mentionnée par la Chambre de Commerce. Elle s'occupe également de façon très directe et détaillée des possibilités que présente le couloir dont le député vient juste de parler et, pour le moment, du bill C-132 et de ses répercussions possibles sur le développement de la région.

Pour terminer, je voudrais citer brièvement un extrait de l'énoncé de la politique de la Chambre de Commerce des provinces Maritimes à ce sujet et vous lire ses recommandations. Elle recommande ce qui suit:

Que les provinces des Maritimes fassent tout leur possible pour encourager de nouveaux investissements dans la région quelles que soient leurs sources et dissuadent le gouvernement du Canada de mettre en œuvre une politique nationale visant à limiter les investissements étrangers au Canada sans...

Je souligne le mot «sans».

... tenir compte de considérations régionales.

J'espère que le ministre tiendra compte de ces demandes lorsqu'il étudiera les diverses solutions qui s'offrent à lui en matière d'expansion régionale.

**M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, au nom du ministre et en l'absence de son secrétaire parlementaire, le représentant de Saint-Denis (M. Prud'homme), je veux répondre au député de Central Nova (M. MacKay).

Le député sait, d'après la réponse que le ministre a faite au cours de la période des questions mercredi dernier, qu'il a eu des entretiens avec le nouveau président du Conseil de développement de la région de l'Atlantique au sujet du rôle du ministère de l'Expansion économique régionale et de son efficacité dans les provinces de l'Atlantique. Le ministre a également dit qu'il rencontrerait les premiers ministres des trois provinces maritimes à ce sujet, au